



Sciences de l'éducation (éducation permanente)
Programmes, cours et politiques de l'Université
2017-2018

L'extrait en version PDF de la publication Programmes, cours et politiques de l'Université est une image instantanée et archivée du contenu en ligne, en date du jour indiqué dans le titre de bas de page du document PDF. Les documents d'archives sont accessibles au site suivant : www.mcgill.ca/study/fr.

Cette publication sert de guide aux candidats, futurs étudiants, étudiants actuels ainsi qu'aux membres du personnel enseignant et de l'administration.

- 1 . L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication en ligne, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.
- 2 . Le Sénat constitue l'autorité finale en ce qui a trait à l'interprétation des politiques universitaires.
- 3 . Les étudiants sont tenus de se renseigner au sujet des règlements, procédures et politiques de l'Université ainsi qu'au sujet des exigences spécifiques relatives à leur grade, diplôme ou certificat.
- 4 . Tous les étudiants inscrits à l'Université McGill s'engagent à respecter les règlements, les procédures et les politiques en vigueur.
- 5 . Bien qu'ils aient droit aux services d'aide pédagogique disponibles sur demande, les étudiants sont néanmoins tenus de sélectionner les cours pertinents en vue de satisfaire aux exigences du programme menant à l'obtention de leur diplôme.
- 6 . Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à cette publication sont possibles. Pour consulter les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched.
- 7 . L'année universitaire comprend le début du trimestre d'automne et se poursuit jusqu'à la fin du trimestre d'hiver d'une année donnée. Les étudiants qui débutent leurs études au cours de cette période devront respecter les règlements énoncés dans la présente publication, ceux-ci étant en vigueur à partir du début du trimestre d'automne.
- 8 . Sous réserve de toute autre clause stipulée dans la présente publication, il est expressément entendu par l'ensemble des étudiants que l'Université McGill n'accepte aucune responsabilité d'offrir des cours de formation, des programmes, des services de résidence ou autres, y compris les services réguliers ayant trait à la vie scolaire, de résidence ou autres issus de circonstances d'interruption de services, d'incendie, d'inondation, de grève, d'arrêt ou de conflit de travail, de guerre ou d'insurrection, à la suite de l'adoption d'une loi, d'une catastrophe naturelle ou de cause (similaire ou non aux cas susmentionnés) qui, à juste titre, empêcherait d'offrir ces cours.

Nota : Dans la présente publication, « vous » se rapporte aux étudiants nouvellement admis, réadmis ou en renouvellement d'inscription à McGill.

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l'effectif étudiant

Université McGill
3415, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2017 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.

Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à la présente publication sont possibles. Pour connaître les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched.

- 1 Sciences de l'éducation à l'École d'éducation permanente, page 7
 - 1.1 Sciences de l'éducation (École d'éducation permanente) à McGill, page 7
 - 1.2 Coordonnées, page 7
- 2 Les programmes des Sciences de l'éducation, page 7
 - 2.1 Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants, page 7
 - 2.1.1 Perfectionnement professionnel, page 8
 - 2.2 Critères et modalités d'admission, page 8
 - 2.3 Diplôme en relations humaines et éducation à la vie familiale, page 8
 - 2.3.1 Critères d'admission, page 8
 - 2.3.2 Diplôme (Dip.) relations humaines et éducation à la vie familiale (30 unités), page 9
 - 2.4 Certificat d'études supérieures en orientation appliquée à l'enseignement, page 9
 - 2.4.1 Certificat d'études supérieures (Cert. étu. sup.) orientation appliquée à l'enseignement (15 unités), page 10
 - 2.5 Certificat d'études supérieures en enseignement non autochtone, page 10
 - 2.5.1 Certificat d'études supérieures (Cert. étu. sup.) l'enseignement non autochtone (15 unités), page 10
 - 2.6 Certificat en intégration scolaire, page 11
 - 2.6.1 Certificat (Cert.) intégration scolaire (30 unités), page 11
 - 2.7 Programmes pour les Premières nations et les Inuits, page 12
 - 2.7.1 Certificat (Cert.) éducation pour les Premières nations et les Inuits (60 unités), page 12
 - 2.7.2 Certificat (Cert.) langue autochtone et alphabétisation des autochtones (30 unités), page 15
 - 2.7.3 Certificat (Cert.) enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones (30 unités), page 16
 - 2.7.4 Certificat (Cert.) leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits (30 unités), page 17
 - 2.7.5 Baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement (enseignement primaire) — enseignants autochtones (90 unités), page 18
 - 2.7.6 Certificat en formation de conseillers pédagogiques et des Premières nations (30 unités), page 18
 - 2.8 Règlements universitaires, page 19

1 Sciences de l'éducation à l'École d'éducation permanente

1.1 Sciences de l'éducation (École d'éducation permanente) à McGill

Enseignez-vous à temps plein ? Aimeriez-vous améliorer vos compétences, apprendre de nouvelles stratégies d'enseignement ou acquérir de l'expérience dans un champ d'études spécialisé ? La Faculté des sciences de l'éducation, avec l'appui administratif de l'École d'éducation permanente, offre des possibilités de perfectionnement professionnel à temps partiel. Ces programmes permettent aux agents d'éducation d'élargir leurs connaissances et leurs compétences en se familiarisant avec de nouvelles spécialisations issues des sciences de l'éducation.

Offerts conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation de McGill, ces programmes approfondis exposent les enseignants, animateurs et conseillers d'orientation en milieu de travail aux enjeux clés des sciences de l'éducation, dans leurs champs d'application les plus captivants. Les programmes tels que relations humaines et éducation à la vie familiale, orientation appliquée à l'enseignement et intégration scolaire peuvent élargir les horizons professionnels tout en aidant les agents d'éducation à mieux gérer les réalités des salles de cours en évolution.

Le bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations offre une myriade de programmes en enseignement, alphabétisation et culture pour les peuples indigènes. La Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec diverses communautés et divers établissements indigènes, offre des programmes au sein des communautés ou sur le campus. Les programmes de formation des maîtres du bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations mènent à une première certification pour enseignants, au baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement, et au perfectionnement professionnel.

1.2 Coordonnées

Faculté des sciences de l'éducation
3700, rue McTavish, bureau 243
Montréal QC H3A 1Y2
Téléphone : 514-398-7042
Télécopieur : 514-398-4679
Courriel : sao.education@mcgill.ca
Site Internet : www.mcgill.ca/continuingstudies/about-scs/academic-areas/education

2 Les programmes des Sciences de l'éducation

À mesure que les réalités scolaires et culturelles évoluent, les professeurs et autres agents d'éducation en milieu de travail ont la possibilité d'apprendre de nouvelles stratégies et d'élargir leurs perspectives professionnelles grâce à des études guidées par des spécialistes de l'éducation à McGill. La Faculté des sciences de l'éducation, avec l'appui administratif de l'École d'éducation permanente, offre de nombreuses possibilités de perfectionnement professionnel pour l'approfondissement de connaissances déjà acquises et l'élaboration de nouveaux savoirs dans divers champs d'études, notamment l'orientation appliquée à l'enseignement, l'éducation pour les Premières nations et les Inuits, y compris les enjeux linguistiques et culturels, l'intégration scolaire, les relations humaines et l'éducation à la vie familiale. Ces programmes et cours enrichissants sont des outils idéaux pour les individus désirant améliorer leurs compétences grâce à des études à temps partiel.

2.1 Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants

La Faculté des sciences de l'éducation offre les programmes suivants :

Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants

section 2.3.2: Diplôme (Dip.) relations humaines et éducation à la vie familiale (30 unités)

section 2.4.1: Certificat d'études supérieures (Cert. étu. sup.) orientation appliquée à l'enseignement (15 unités)

section 2.5.1: Certificat d'études supérieures (Cert. étu. sup.) l'enseignement non autochtone (15 unités)

section 2.6.1: Certificat (Cert.) intégration scolaire (30 unités)

section 2.7.1: Certificat (Cert.) éducation pour les Premières nations et les Inuits (60 unités)

Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants

section 2.7.2: Certificat (Cert.) langue autochtone et alphabétisation des autochtones (30 unités)

section 2.7.3: Certificat (Cert.) enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones (30 unités)

section 2.7.4: Certificat (Cert.) leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits (30 unités)

section 2.7.5: Baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement (enseignement primaire) — enseignants autochtones (90 unités)

section 2.7.6: Certificat en formation de conseillers pédagogiques et des Premières nations (30 unités)

2.1.1 Perfectionnement professionnel

La Faculté des sciences de l'éducation, avec l'appui administratif de l'École d'éducation permanente, propose des programmes et des cours enrichissants aux clientèles suivantes :

- Leaders en éducation
- Enseignants à l'école primaire et intermédiaire
- Animateurs sociaux, en milieu hospitalier et autres services
- Conseillers en personnel dans les écoles
- Spécialistes de l'éducation des adultes ou éducateurs spécialisés
- Conseillers pédagogiques

2.2 Critères et modalités d'admission

Les demandes d'admission aux programmes de la **Faculté des sciences de l'éducation** offerts par l'École d'éducation permanente peuvent être présentées en ligne à l'adresse suivante : www.mcgill.ca/applying/fr. Votre demande ne sera prise en compte que si toutes les exigences sont satisfaites.

Pour obtenir des renseignements concernant l'admission, les candidats aux programmes pour les Premières nations et les Inuits doivent communiquer avec le *Département d'études intégrées en sciences de l'éducation* au 514-398-4527.

Documents exigés

En plus des documents exigés figurant sur le site Internet des demandes d'admission, veuillez vous reporter aux exigences spécifiques de chaque programme. Toute demande d'admission doit être accompagnée d'un relevé de notes officiel, des droits d'examen de la demande de 81,93 \$ (non remboursables), d'une preuve de citoyenneté canadienne, du code permanent et d'une preuve de résidence afin de pouvoir bénéficier des droits de scolarité applicables aux étudiants du Québec.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission pour programmes offerts par le *Département de psychopédagogie et de counseling*

Trimestre d'automne : 1^{er} mai

Trimestre d'hiver : 1^{er} septembre

Trimestre de printemps-été : 1^{er} janvier

2.3 Diplôme en relations humaines et éducation à la vie familiale

Ce programme s'adresse aux personnes qui souhaitent diriger des programmes d'éducation à la vie familiale dans des écoles, des hôpitaux, des institutions religieuses et des centres de services sociaux.

2.3.1 Critères d'admission

1. Diplôme de premier cycle, avec une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,7 sur 4,0.
2. Deux lettres de recommandation.
3. Une lettre de motivation à caractère autobiographique.
4. Score minimal de 86 (iBT ; 550 pour le test PBT) au TOEFL pour les étudiants étrangers dont l'anglais n'est pas la langue maternelle et qui n'ont pas obtenu de diplôme universitaire reconnu d'un établissement dont la langue d'enseignement est l'anglais. Le Département se réserve le droit de solliciter un entretien avec tout candidat.

Le programme nécessite l'obtention d'un total de 30 unités. Les étudiants sont priés de prendre rendez-vous avec leur conseiller pédagogique pour le choix des cours.

Pour plus de renseignements, s'adresser au coordonnateur du programme, Département de psychopédagogie et de counseling au 514-398-4248.

2.3.2 Diplôme (Dip.) relations humaines et éducation à la vie familiale (30 unités)

Ce programme est conçu pour ceux et celles qui, bien que qualifiés dans leur domaines professionnels respectifs, souhaitent acquérir des compétences complémentaires en communication humaine, en animation de groupe et en techniques d'entrevue.

Cours obligatoires (21 unités)

EDPC 501	(3)	Helping Relationships
EDPC 502	(3)	Group Processes and Individuals
EDPC 503	(3)	Intersectional Relationships and Sexualities
EDPC 504	(3)	Practicum: Interviewing Skills
EDPC 507	(3)	Practicum: Group Leadership Skills
EDPC 540	(3)	Foundation of Family Life Education
EDPE 560	(3)	Human Development

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

EDPC 505	(3)	Crisis Intervention Processes
EDPC 508	(3)	Seminar in Special Topics
EDPC 509	(3)	Individual Reading Course
EDPC 510	(3)	Family Life Education and Marriage
EDPC 511	(3)	Demystifying Death & Dying
EDPE 564	(3)	Family Communication
EDPE 595	(3)	Seminar in Special Topics
EDPE 596	(3)	Seminar in Special Topics

D'autres cours complémentaires peuvent éventuellement être approuvés par le directeur du programme.

2.4 Certificat d'études supérieures en orientation appliquée à l'enseignement

Ce programme vise à améliorer les connaissances et les compétences des enseignants dans une variété de domaines.

Critères d'admission

1. Diplôme de premier cycle avec une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3,0 sur 4,0 (certains cours auront lieu dans le cadre d'études de diplôme ou de 2e et 3e cycles, par conséquent les étudiants doivent faire preuve d'un niveau de connaissances équivalent au cours de leurs études de premier cycle).
2. Brevet d'enseignement, poste dans l'enseignement ou dans un service aux étudiants dans une école ou un organisme communautaire au service d'enfants ou d'adolescents ou autres justificatifs pour l'admission au programme (dans tous les cas, le programme se réserve le droit de juger du caractère approprié de toute autre qualification qu'un certificat d'enseignement).
3. Lettre de trois à cinq pages présentant l'expérience de travail avec les enfants et les adolescents, les aspirations professionnelles et les motifs de la demande d'admission au programme.
4. Au moins deux lettres de recommandation précisant les aptitudes aux études, la qualification relative au travail avec les enfants et les adolescents dans un rôle d'aidant et le caractère général du candidat.
5. Score minimal de 86 (iBT ; 550 pour le test PBT) au TOEFL pour les étudiants étrangers dont l'anglais n'est pas la langue maternelle et qui n'ont pas obtenu un diplôme universitaire reconnu d'un établissement dont la langue d'enseignement est l'anglais.

Le Département se réserve le droit de solliciter un entretien avec tout candidat.

Coordonnées

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès du coordonnateur de programmes du Département de psychopédagogie et de psychologie du counseling en composant le 514-398-4248 ou au www.mcgill.ca/edu-ecep.

2.4.1 Certificat d'études supérieures (Cert. étu. sup.) orientation appliquée à l'enseignement (15 unités)

L'objectif de ce programme est de renforcer les connaissances et les compétences des enseignants en relations interpersonnelles, communication, techniques d'entrevue, organisation de groupes et leadership, intervention en cas de crise, ainsi qu'en réflexion et planification professionnelles. Dans chacun de ces domaines de compétence, le programme apprend aux participants à reconnaître les situations où il convient de se tourner vers un conseiller personnel ou professionnel, un psychologue ou un autre professionnel. Le programme concerne l'enseignement primaire et secondaire.

Ce certificat d'études supérieures ne donne pas aux diplômés le droit d'exercer le counseling ou la psychologie à titre professionnel (c'est-à-dire de mener des évaluations psychologiques ou d'offrir des services de psychothérapie), ou de prendre le titre de conseiller ou de psychologue car ce sont des titres réservés. Les programmes conduisant à l'obtention du titre de conseiller ou de psychologue sont décrits à la section Counseling et psychologie de l'éducation (Counseling et psychologie scolaire et appliquée) ou Psychologie (Psychologie clinique) de l'annuaire des études supérieures et postdoctorales.

Cours obligatoires (6 unités)

EDPC 542	(3)	Counselling Role of the Teacher
EDPC 562	(3)	Career Education and Guidance

Cours complémentaires (9 unités)

Au choix parmi les cours suivants :

Remarque : Ces cours (ou d'autres) pourraient être offerts tous les ans en alternance.

EDPC 501	(3)	Helping Relationships
EDPC 502	(3)	Group Processes and Individuals
EDPC 504	(3)	Practicum: Interviewing Skills
EDPC 505	(3)	Crisis Intervention Processes
EDPC 507	(3)	Practicum: Group Leadership Skills
EDPI 543	(3)	Family, School and Community

2.5 Certificat d'études supérieures en enseignement non autochtone

L'objectif de ce programme est d'offrir aux enseignants non autochtones actifs un perfectionnement professionnel visant à accroître leur efficacité comme enseignant dans les communautés des Premières nations et des Inuits. Le programme aborde des sujets particulièrement importants dans les écoles des Premières nations et des Inuits, tels que la socialisation culturelle, les approches d'enseignement culturellement adéquates, l'enseignement d'une langue seconde et l'histoire des peuples autochtones et de leurs cultures.

Critères d'admission

1. Diplôme de premier cycle avec une moyenne pondérée cumulative minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études universitaires.
2. Score minimal de 86 (iBT ; 550 pour le test PBT) au TOEFL pour les étudiants étrangers dont l'anglais n'est pas la langue maternelle et qui n'ont pas obtenu un diplôme universitaire reconnu d'un établissement dont la langue d'enseignement est l'anglais.

Les candidats seront normalement employés en tant qu'enseignant par un des partenaires du bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations, qui à son tour recommandera le candidat. La décision finale pour l'admission de candidats appartient à McGill.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Coordonnatrice de programmes
Département de psychopédagogie et de psychologie du counseling
Téléphone : 514-398-4527, poste 094476
Courriel : andrea.nguyen@mcgill.ca
Site Web : www.mcgill.ca/dise

2.5.1 Certificat d'études supérieures (Cert. étu. sup.) l'enseignement non autochtone (15 unités)

Ce programme de 15 unités menant à un certificat de deuxième cycle offre aux enseignants non autochtones actifs un perfectionnement professionnel visant à accroître leur efficacité comme enseignant dans les communautés des autochtones. Le programme aborde des sujets particulièrement importants dans les écoles des autochtones, tels que la socialisation culturelle, les approches d'enseignement culturellement adéquates, l'enseignement d'une langue seconde et l'histoire des peuples autochtones et de leurs cultures.

Cours obligatoires (15 unités)

EDEC 590	(3)	Culturally Appropriate Teaching
EDEC 591	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEM 502	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions
EDEM 503	(3)	Research Seminar In Indigenous Studies
EDSL 505	(3)	Second Language Acquisition Applied to Classroom Contexts

2.6 Certificat en intégration scolaire

Ce programme est conçu pour préparer les enseignants à travailler efficacement avec des étudiants qui présentent des besoins spéciaux.

Critères d'admission

Pour pouvoir être admis au programme de certificat, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

1. Appartenir à l'une des catégories suivantes :

a) Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ET soumettre une lettre de l'établissement d'enseignement confirmant que le candidat est titulaire d'un poste d'enseignant, d'un poste de professionnel non enseignant ou d'adjoint d'enseignement ou indiquant que ce dernier participe à titre de parent ou membre de la communauté aux activités de l'école;

ou

b) Être titulaire d'un certificat d'enseignement du Québec (permis d'enseigner) ou l'équivalent;

ou

c) Être un étudiant adulte de plus de 21 ans ET soumettre une lettre de l'établissement d'enseignement confirmant que le candidat est titulaire d'un poste d'enseignant, d'un poste de professionnel non enseignant ou d'adjoint d'enseignement ou indiquant que ce dernier participe à titre de parent ou membre de la communauté aux activités de l'école. Les étudiants qui présentent ce profil n'ont pas besoin d'être titulaire d'un DEC. Deux pièces d'identité doivent être annexées à la demande.

2. Soumettre une lettre de recommandation.**3. Soumettre une lettre de motivation précisant l'intérêt pour le programme.****4. Avoir obtenu un score minimal de 86 (iBT ; 550 pour le test PBT) au TOEFL pour les étudiants étrangers dont l'anglais n'est pas la langue maternelle et qui n'ont pas obtenu un diplôme universitaire reconnu d'un établissement dont la langue d'enseignement est l'anglais.**

Le Département se réserve le droit de solliciter un entretien avec tout candidat.

Pour tout complément d'information sur les pièces justificatives exigées, se reporter à [École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > : Changement de programme](#).

2.6.1 Certificat (Cert.) intégration scolaire (30 unités)

Le certificat en intégration scolaire est conçu pour préparer les enseignants qui interviennent dans des classes normales, aux éducateurs spécialisés, aux éducateurs pour adultes et autres professionnels de l'éducation. Le programme propose une série de cours qui permettront d'adapter le programme d'études et l'enseignement aux étudiants qui présentent des aptitudes et des modes d'apprentissage variés et des besoins particuliers. Il s'efforce de répondre aux besoins des éducateurs qui doivent adapter leurs interventions à la réalité des établissements scolaires d'aujourd'hui : a) pour les enseignants de programmes généraux; enseigner aux étudiants qui présentent des besoins variés dans des classes hétérogènes et b) pour les éducateurs spécialisés; collaborer avec d'autres professionnels intervenant auprès d'étudiants exceptionnels.

Cours obligatoires (24 unités)

EDPI 309	(3)	Diverse Learners
EDPI 341	(3)	Instruction in Inclusive Schools
EDPI 344	(3)	Assessment for Instruction
EDPI 440	(3)	Managing the Inclusive Classroom
EDPI 441	(3)	Students with Behavior Difficulties
EDPI 442	(3)	Students with Learning Difficulties
EDPI 526	(3)	Talented and Gifted Students
EDPI 543	(3)	Family, School and Community

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités au choix parmi les cours suivants :

EDPE 496	(3)	Individual Reading Course
EDPI 446	(3)	Special Topics
EDPI 450	(3)	Computers and Special Needs
EDPI 527	(3)	Creativity and its Cultivation
EDPI 539	(3)	Field Work 1
EDPI 540	(3)	Field Work 2

D'autres cours complémentaires peuvent éventuellement être approuvés par le directeur du programme. D'autres renseignements peuvent être obtenus en envoyant un courriel à ecpundergrad.education@mcgill.ca. Les cours indiqués ci-dessus ne sont pas nécessairement offerts régulièrement. Prière de vérifier la disponibilité des cours sur Minerva.

2.7 Programmes pour les Premières nations et les Inuits**Bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations**

La Faculté des sciences de l'éducation collabore avec diverses communautés et divers établissements autochtones afin d'offrir des programmes dont les cours sont donnés à McGill ou hors-campus. Le bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations collabore avec :

- la Commission scolaire Kativik;
- la Commission scolaire crie;
- le Kahnawake Education Centre;
- le Centre de l'éducation de Kanehsatake;

et plusieurs autres communautés autochtones au Québec afin d'offrir des programmes en enseignement et différents programmes de développement professionnel. Le programme en enseignement vise l'obtention d'un brevet d'enseignement soit pour les communautés inuites et des Premières nations ou pour le Québec dans son ensemble. Le Bureau travaille également de concert avec les départements afin de répondre aux besoins de formation spécifiques des autochtones.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le [Département d'études intégrées en sciences de l'éducation](#) au 514-398-4527.

Pour des descriptions détaillées des exigences relatives à ces programmes, se reporter à [Faculté des sciences de l'éducation > Premier cycle > Programmes d'études > Programmes pour les Premières nations et les Inuits](#).

2.7.1 Certificat (Cert.) éducation pour les Premières nations et les Inuits (60 unités)

Ce programme de 60 unités donne aux Algonquins, Cris, Inuits, Micmacs, Mohawks et Naskapis la formation nécessaire pour devenir des enseignants qualifiés. Il est offert à temps partiel dans les communautés autochtones du Québec, en collaboration avec la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik et d'autres administrations scolaires micmaques, mohawks et algonquines, par exemple.

Les diplômés de ce programme obtiennent un brevet d'enseignement, délivré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec, pour enseigner au niveau primaire dans les écoles des autochtones.

Les étudiants qui satisfont aux exigences du certificat peuvent présenter une demande d'admission au Baccalauréat en sciences de l'éducation – Enseignement préscolaire et primaire – Études des peuples des Premières nations et des Inuits ou au Baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement et peuvent discuter de la reconnaissance des équivalences avec le conseiller au programme.

Cours obligatoires (24 unités)

EDEC 203	(3)	Communication in Education
EDEM 502	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions
EDPE 300	(3)	Educational Psychology
EDPI 341	(3)	Instruction in Inclusive Schools

12 unités de travaux pratiques :

EDEC 201	(1)	First Year Professional Seminar
----------	-----	---------------------------------

EDEC 253	(1)	Second Professional Seminar (Kindergarten/Elementary)
EDFE 200	(2)	First Field Experience (K/Elem & Secondary)
EDFE 256	(3)	Second Field Experience (Kindergarten/Elementary)
EDFE 300	(5)	Aboriginal Education Field Experience

Cours complémentaires (36 unités)

6 unités parmi les cours de langue suivants, selon le groupe de langue et la connaissance de celle-ci.

Algonquin

EDEC 270	(3)	Algonquin Heritage Language 1
EDEC 271	(3)	Algonquin Heritage Language 2
EDEC 272	(3)	Algonquin Language 1
EDEC 273	(3)	Algonquin Language 2

Cri

EDEC 241	(3)	Cree Language 1
EDEC 242	(3)	Cree Language 2

Inuktitut

EDEC 289	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar
EDEC 342	(3)	Intermediate Indigenous Language
EDEC 344	(3)	Advanced Indigenous Language

Mi'kmaq

EDEC 237	(3)	Mi'gmaw Heritage Language 1
EDEC 238	(3)	Mi'gmaw Heritage Language 2
EDEC 239	(3)	Mi'gmaw Language 1
EDEC 240	(3)	Mi'gmaw Language 2

Mohawk

EDEC 275	(3)	Mohawk Heritage Language 1
EDEC 276	(3)	Mohawk Heritage Language 2
EDEC 277	(3)	Mohawk Language 1
EDEC 278	(3)	Mohawk Language 2

Naskapi

EDEC 227	(3)	Naskapi Language 1
EDEC 228	(3)	Naskapi Language 2

30 unités puisées dans l'un des trois parcours suivants :

Parcours A : Généraliste

Parcours B : Éducation physique

Parcours C : Culture et langue

Afin d'effectuer un choix pertinent, les étudiants consultent le conseiller au programme pour sélectionner des cours dans la liste des cours complémentaires.

Parcours A : Généraliste

30 unités puisées dans la liste de cours suivante :

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 260	(3)	Philosophical Foundations
EDEC 262	(3)	Media, Technology and Education
EDEE 223	(3)	Language Arts
EDEE 230	(3)	Elementary School Mathematics 1
EDEE 245	(3)	Orientation to Education
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 253	(3)	Kindergarten Classroom Pedagogy
EDEE 270	(3)	Elementary School Science
EDEE 273	(3)	Elementary School Science 2
EDEE 280	(3)	Geography, History and Citizenship Education
EDEE 283	(3)	Social Studies Pedagogy
EDEE 325	(3)	Children's Literature
EDEE 332	(3)	Teaching Elementary Mathematics 2
EDEE 355	(3)	Classroom-based Evaluation

Parcours B : Éducation physique

24 unités puisées dans la liste de cours suivante:

EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 262	(3)	Media, Technology and Education
EDEE 223	(3)	Language Arts
EDEE 245	(3)	Orientation to Education
EDKP 204	(3)	Health Education
EDKP 224	(3)	Foundations of Movement Education
EDKP 241	(3)	Indigenous Physical Activities
EDKP 292	(3)	Nutrition and Wellness
EDKP 307	(3)	Evaluation in Physical Education
EDKP 342	(3)	Physical Education Methods
EDKP 494	(3)	Physical Education Curriculum Development

et 6 unités puisées dans la liste des cours en éducation physique suivante:

EDKP 214	(2)	Basketball
EDKP 217	(2)	Track & Field / Cross Country
EDKP 218	(2)	Volleyball
EDKP 223	(2)	Games: Principles and Practice 1
EDKP 226	(1)	Quebec Education Program Orientation
EDKP 229	(1)	Ice Hockey 1

EDKP 240	(1)	Winter Activities
----------	-----	-------------------

Parcours C : Culture et langue

30 unités puisées dans la liste de cours suivante:

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEA 243	(3)	Cultural Skills 2
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 270	(3)	Elementary School Science
EDEE 283	(3)	Social Studies Pedagogy
EDEE 332	(3)	Teaching Elementary Mathematics 2
EDEE 353	(3)	Third Year Professional Seminar (Kindergarten/Elementary)
EDEE 355	(3)	Classroom-based Evaluation
EDEE 370	(3)	Traditional Indigenous Life Skills
EDEE 371	(3)	Integrating Indigenous Storytelling and Creative Writing
EDEE 373	(3)	Traditional Healing
EDEE 383	(3)	Oral and Family History
EDKP 241	(3)	Indigenous Physical Activities

2.7.2 Certificat (Cert.) langue autochtone et alphabétisation des autochtones (30 unités)

Ce programme de 30 unités s'adresse aux étudiants algonquins, cris, inuits, micmacs et Mohawks qui souhaitent approfondir leurs connaissances des langues autochtones, notamment sous forme écrite. Il s'adresse essentiellement à ceux qui se destinent à l'enseignement de leur langue autochtones.

Ce certificat peut être suivi conjointement et complété dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Éd.

Cours obligatoires (6 unités)

EDEC 342	(3)	Intermediate Indigenous Language
EDEC 344	(3)	Advanced Indigenous Language

Cours complémentaires (18 unités)

18 unités choisies selon les options suivantes :

Cours de langue

6 unités parmi les cours de langue suivants : (ou tout autre cours approuvé par le directeur des programmes pour les Premières nations et les Inuits) y compris un cours débutant (3 unités) de langue autochtone comme langue maternelle (par exemple, EDEC 241 Cree Language 1) et un cours de second niveau (3 unités) dans la même langue (par exemple, EDEC 242 Cree Language 2).

EDEC 227	(3)	Naskapi Language 1
EDEC 228	(3)	Naskapi Language 2
EDEC 239	(3)	Mi'gmaw Language 1
EDEC 240	(3)	Mi'gmaw Language 2
EDEC 241	(3)	Cree Language 1
EDEC 242	(3)	Cree Language 2
EDEC 272	(3)	Algonquin Language 1
EDEC 273	(3)	Algonquin Language 2
EDEC 277	(3)	Mohawk Language 1
EDEC 278	(3)	Mohawk Language 2

EDEC 289	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar
----------	-----	-----------------------------------

Cours en sciences de l'éducation

12 unités parmi les cours suivants :

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 403	(3)	The Dialects of Inuktitut
EDEE 223	(3)	Language Arts
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 243	(3)	Reading Methods in Inuktitut/Cree
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 345	(3)	Literature and Creative Writing 1
EDEE 346	(3)	Literature and Creative Writing 2
EDEE 347	(3)	Grammar and Composition 1
EDEE 348	(3)	Grammar and Composition 2
EDEE 373	(3)	Traditional Healing
EDEE 383	(3)	Oral and Family History
EDES 365	(3)	Experiences in Communications
EDPE 304	(3)	Measurement and Evaluation

Cours à options (6 unités)

6 unités parmi des cours appropriés, approuvés par le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

2.7.3 Certificat (Cert.) enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones (30 unités)

Ce programme de 30 unités vise l'acquisition des compétences et aptitudes que doivent posséder les enseignants autochtones dans des écoles intermédiaires de leur communauté.

Il ne conduit pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement provincial. Il prépare plutôt les enseignants autochtones bilingues ou ayant une connaissance de la langue autochtone

et qui sont déjà enseignants à pratiquer l'enseignement à ce niveau d'une manière qui soit appropriée sur le plan du développement et le plan culturel. Le programme porte sur

les besoins psychologiques, émotionnels et sociaux particuliers des adolescents autochtones; le rôle des enseignants est de faciliter la transition entre l'école primaire et l'école secondaire.

Ce certificat peut être suivi conjointement et complété dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Éd.

Cours obligatoires (15 unités)

EDEC 245	(3)	Middle School Teaching
EDEC 246	(3)	Middle School Curriculum
EDFE 210	(3)	Middle School Practicum
EDPE 377	(3)	Adolescence and Education

3 unités parmi les cours suivants :

EDEC 302	(3)	Language and Learning - Curriculum
EDSL 305	(3)	L2 Learning: Classroom Settings

Matière principale (6 unités)

6 unités parmi les cours du domaine d'études principal du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement, ceux-ci approuvés en consultation avec le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Matière secondaire (6 unités)

6 unités parmi les cours du domaine d'études secondaire du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement, ceux-ci approuvés en consultation avec le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Cours en sciences de l'éducation (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants ou d'autres cours approuvés par le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

EDEA 241	(3)	Basic Art Media for Classroom
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 591	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDKP 241	(3)	Indigenous Physical Activities
EDPT 200	(3)	Integrating Educational Technology in Classrooms
EDSL 247	(3)	Second Language Education in Indigenous Communities
EDSL 305	(3)	L2 Learning: Classroom Settings

2.7.4 Certificat (Cert.) leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits (30 unités)

Le certificat en leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits (30 unités) comporte cinq (5) objectifs principaux : (1) l'acquisition des compétences de base que doivent posséder les leaders dans le domaine de l'éducation, (2) la promotion de l'autoréflexion permettant aux leaders de faire équipe avec les parents pour créer une approche communautaire, (3) la prise de conscience de l'apprentissage holistique, des cycles de développement de l'enfant et du rôle des leaders enseignants dans le renforcement de ce développement, (4) le maintien de l'interconnexion et de la continuité des valeurs et des aspirations communautaires et culturelles au sein de la structure administrative de l'école et des autres milieux éducatifs et (5) la connaissance et le soutien des objectifs pédagogiques et du cadre administratif du contexte et du système éducatifs.

Cours obligatoires (18 unités)

EDEC 203	(3)	Communication in Education
EDEC 222	(3)	Personnel Management and Group Skills
EDEC 311	(6)	Resource Management
EDEC 312	(3)	Practicum in Educational Leadership
EDEM 502	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités choisies parmi la liste ci-dessous ou tout autre cours approuvé par le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

EDEC 230	(3)	Conflict Resolution
EDEC 233	(3)	Indigenous Education
EDEC 244	(3)	Issues in Aboriginal Education
EDEC 262	(3)	Media, Technology and Education
EDEE 245	(3)	Orientation to Education
EDEE 340	(3)	Special Topics: Cultural Issues
EDES 365	(3)	Experiences in Communications

2.7.5 Baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement (enseignement primaire) — enseignants autochtones (90 unités)

Ce programme de 90 unités est conçu pour les enseignants qui possèdent déjà un brevet d'enseignement au niveau primaire et qui souhaitent acquérir un diplôme de baccalauréat en sciences de l'éducation. Normalement, il faut obtenir un minimum de 60 unités dans le cadre du programme, dont 30 au maximum peuvent être transférées d'autres établissements. Les unités peuvent être transférées de programmes sanctionnés par des certificats en technologies de l'éducation, enseignement des langues secondes, éducation intégrée ou alphabétisation des populations autochtones suivis en parallèle. Des unités peuvent également être transférées du certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits, celui-ci devant normalement être terminé avant le B. Éd. Les étudiants qui s'inscrivent au baccalauréat en sciences de l'éducation pour les professeurs titulaires d'un brevet d'enseignement après un certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits doivent obtenir un total de 120 unités; 60 dans le cadre du certificat et de 60 dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation.

Le certificat en alphabétisation des autochtones, le certificat en enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones ou le certificat en leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits peuvent être suivis conjointement et complétés dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Éd.

Ce programme ne mène pas à d'autres brevets supérieurs.

Cours complémentaires

Les candidats inscrits à ce programme compléteront un total de 90 unités selon le modèle ci-après.

Concentration (30 unités)

30 unités à dans cinq (5) domaines d'études pertinents à l'enseignement au primaire d'après un modèle de 12-9-3-3-3 (c'est-à-dire 12 unités dans une matière, 9 unités dans une deuxième matière, et 3 unités dans chacune des trois (3) autres matières), ou 30 unités dans trois domaines selon un modèle de 15-9-6.

Remarque : Les domaines d'études pertinents à l'enseignement au primaire sont, en termes généraux, les arts (arts, musique et théâtre), l'anglais, le français, les sciences, les mathématiques, l'éducation physique, l'enseignement moral et religieux, les études sociales, la technologie pédagogique et les langues autochtones.

Développement culturel (15 unités)

15 unités parmi des cours qui encourageront le développement culturel du candidat. Ceux-ci seront choisis en consultation avec le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

Concentration en enseignement (30 unités)

30 unités. La concentration en enseignement est normalement complétée dans le cadre du certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Cours à option (15 unités)

15 unités choisies par le candidat, après consultation avec le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

2.7.6 Certificat en formation de conseillers pédagogiques et des Premières nations (30 unités)

Ce programme est offert par le Département de psychopédagogie et psychologie du counseling par l'intermédiaire du Bureau de formation des maîtres autochtones.

Ce programme de 30 unités est conçu pour donner aux conseillers des écoles autochtones une formation qui leur permettra de découvrir les principes et la pratique des services personnels tels qu'ils sont appliqués dans le milieu de l'éducation; de perfectionner leurs habiletés personnelles et de modifier ou d'adapter leurs services et leur contenu pour mieux tenir compte des besoins culturels et éducatifs des étudiants autochtones; de les encourager à faire preuve de leadership dans l'élaboration de programmes éducatifs qui répondent aux besoins sociaux de leurs communautés; de les aider à remettre à niveau leurs connaissances universitaires et à se perfectionner sur le plan professionnel; et d'élaborer et de diffuser, en anglais et dans la langue d'enseignement, les connaissances professionnelles et théoriques sur les besoins et les services requis par les étudiants dans les communautés des autochtones.

Les titulaires de ce certificat pourront exercer à titre de conseillers scolaires et pédagogiques au sein des organismes d'éducation autochtones.

Cours obligatoires (21 unités)

EDPC 201	(3)	Introduction to Student Advising
EDPC 202	(3)	Helping Skills Practicum 1
EDPC 203	(3)	Helping Skills Practicum 2
EDPC 205	(3)	Career/Occupational Development
EDPC 208	(3)	Native Families' Dynamics
EDPC 209	(3)	Basic Crisis Intervention Skills
EDPC 210	(3)	Field Experience

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours de la liste ci-dessous ou tout autre cours pertinent et approuvé par le directeur de programme.

L'inscription aux cours EDEM 202, EDKP 204, à d'autres cours offerts par des départements autres que le Département de psychopédagogie et de psychologie du counseling, ou dans d'autres programmes de ce département dépend de la disponibilité des places (par exemple, grâce à un autre programme offert simultanément) ou des dispositions particulières établies avec ce département ou programme. Le directeur de programme s'occupera d'établir les contacts, le cas échéant.

EDEM 502	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions
EDKP 204	(3)	Health Education
EDPI 211	(3)	Social and Emotional Development

2.8 Règlements universitaires

Il appartient aux étudiants de lire, de comprendre et de respecter les règlements et procédures évoqués dans cet annuaire.

Résultats universitaires

La note minimale C est exigée pour tous les cours obligatoires. La note D sera autorisée pour un cours optionnel qui ne constitue pas un cours préalable aux autres cours du programme. Les étudiants ne peuvent reprendre un cours qu'ils ont échoué qu'une seule fois. Une moyenne pondérée cumulative minimale de 2,0 est exigée pour l'obtention du diplôme.

Durée des études

Le délai normalement accordé pour mener à bien un programme de 30 unités est de cinq ans dans le cas d'un programme à temps partiel, et de 28 mois dans le cas d'un programme à temps plein. Les étudiants qui dépassent ce délai peuvent présenter par écrit une demande de prolongation que le directeur peut approuver dans certains cas. Les étudiants qui ne s'inscrivent à aucun cours de leur programme pendant un an doivent présenter une nouvelle demande d'admission et éventuellement satisfaire aux nouveaux critères en vigueur.

La durée des études nécessaires à l'obtention du certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits de 60 unités ne peut dépasser douze ans. L'Université se réserve le droit de demander à un étudiant de reprendre un cours après un délai de cinq ans si elle juge qu'une interruption trop longue est survenue au cours de ses études.

Stages d'enseignement

Si le programme comprend un stage obligatoire (pratique ou d'enseignement), l'étudiant doit obtenir la mention Succès (S). L'étudiant qui échoue à ce volet doit se retirer du programme, mais peut présenter une nouvelle demande d'admission au comité des affaires étudiantes de premier cycle. L'étudiant doit présenter un dossier scolaire satisfaisant pour obtenir un stage.

Reconnaissances d'équivalences et transferts d'unités

Pour obtenir une reconnaissance d'équivalences ou des transferts d'unités, les étudiants doivent apporter la preuve qu'ils ont suivi des cours équivalents à l'Université McGill ou ailleurs. Nous rappelons aux étudiants que les cours qu'ils ont suivis il y a plus de cinq (5) ans ne peuvent entrer en ligne de compte pour une reconnaissance d'équivalences. Ils doivent obtenir l'autorisation du directeur de leur programme. Neuf unités au maximum peuvent ainsi être reconnues. L'étudiant doit en outre avoir obtenu la note minimale C aux cours visés.

Conseillers

Des conseillers pédagogiques sont à la disposition des étudiants dans chaque département concerné.

